

Proposition concrète à soumettre aux travaux de la Commission Coulombe

Le thème de l'emploi en région, par le développement d'entreprises de 2^e et 3^e transformation du bois, a maintes fois été abordé dans les mémoires et lors des audiences de la Commission. Plusieurs documents sur des opportunités d'affaires ont été produits récemment; ils émanent de sources telles que:

- Direction du développement de l'industrie des produits forestiers du MRNFP;
- Forintek;
- Rexfor;
- Conseils régionaux de développement (CRD/CRCD devenus CRÉ);
- CLD et SADC;
- Firmes de consultants en foresterie et transformation du bois;
- Programme forestier pour les premières nations;
- Facultés de foresterie d'universités canadiennes;

Par ailleurs, on doit convenir que les industries de la première transformation n'ont généralement pas pour mission de se faire les promoteurs de la seconde transformation, un créneau qu'occupent déjà leurs bons clients. Nos entreprises de première transformation, par exemple les grandes scieries de bois résineux, qui œuvrent également en seconde transformation y sont arrivées dans la majorité des cas par des acquisitions d'entreprises existantes et non par la création de nouveaux projets de leur propre initiative.

Ainsi donc, pour répondre au discours des intervenants socio-économiques qui réclament la mise en œuvre de nouveaux projets en 2^e et 3^e transformation, il faut des promoteurs régionaux.

Pour susciter de l'intérêt envers de potentiels promoteurs régionaux, il faut créer un environnement financier qui permette un certain partage du risque et des profits. Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire d'Investissement Québec, a annoncé en 2003 et maintenu pour 2004-2005 un moratoire sur son programme de SPEQ (Société de placements dans l'entreprise québécoise). Malheureusement, il s'agissait d'un outil fait sur mesure (mais peu connu) pour encourager les investisseurs, incluant les dirigeants et employés, à investir dans le capital-actions de leur PME manufacturière, en retour d'intéressants avantages fiscaux.

Il serait plus que souhaitable que la Commission recommande au gouvernement du Québec de **relancer le programme des SPEQ, ou du moins d'en conserver le créneau touchant les activités de 2^e et 3^e transformation du bois.**

Jean-François Côté, ing.f.
Consultants forestiers DGR inc.
Québec

15 juin 2004